

RÉALISATIONS 2017



ENTRETIEN PARC ÉOLIEN DÉVELOPPEMENT DURABLE Culture AVENIR
 DES COURS D'EAU Planification ENVIRONNEMENT communauté
 AMÉNAGEMENT Transport PROJETS SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE
 DU TERRITOIRE COLLECTIF RURAL STRUCTURANTS famille Région
 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DURABLE ACTIONS d'appartenance
 COMPLÉMENTARITÉ DÉVELOPPEMENT Réseau cyclable PROTECTION DES BOISÉS
 RURALE ET URBAINE RÉGION LA SAUVAGINE Transport adapté rural

RÉALISATIONS 2017

de la MRC de Pierre-De Saurel



Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018
ISBN 978-2-9812102-7-2

Rédaction : Josée-Ann Bergeron, avec la collaboration des coordonnateurs et des membres de la Direction générale de la MRC
Révision linguistique : Chantal Chapdelaine
Photographies : Josée-Ann Bergeron, NathB Photographe, Pascal Cournoyer, iStock, Isabelle Lortie, Philippe Manning, Simon Ménard, Caroline Morrison, Maxence Mounier, Maurice Parent, Marie-Hélène Trudel.
Graphisme : tm-communications.com



**LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL...
PRÉSENTE POUR L'AVENIR !**

• Mot du préfet	5
• Conseil de la MRC.....	6
• Employés.....	7
• La MRC en un coup d'œil	8
• La MRC en chiffres.....	8
• La MRC... présente dans sa communauté	9
Présentation des comités de la MRC	10-11
Présentation des comités sur lesquels siège la MRC	12-13
Organismes satellites de la MRC	14-17
• Réalisations en 2017	18
Aménagement et développement du territoire	18
Communications	19
Développement culturel	20-21
Développement régional	22-29
Développement de la zone agricole	30
Géomatique	31
Gestion des cours d'eau	32-33
Gestion des matières résiduelles	34-35
Politique familiale et des aînés	36-37
Règlement de contrôle intérimaire	38-39
Sécurité incendie	40-41
Sécurité publique	42-43
• Distinctions	44
• Mot du directeur général	45

MOT DU PRÉFET



C'est avec plaisir que je vous présente les principales réalisations de la MRC de Pierre-De Saurel en 2017.

Grâce à ce document, vous en apprendrez davantage sur ses responsabilités et ses services.

Chaque année, il est toujours impressionnant de constater l'ampleur du travail qui a été effectué l'année précédente. La rétrospective de l'année 2017 ne fait pas exception. L'introduction de la collecte des bacs bruns sur l'ensemble du territoire et la campagne de sensibilisation Mission : Réduction qui l'a accompagnée, l'inauguration officielle du Parc éolien Pierre-De Saurel et la remise de son premier chèque au terme des six premiers mois d'opération, l'introduction d'un service de géomatique ainsi que la tenue d'un forum culturel et d'une journée sur la gestion de l'eau en sont quelques exemples.

À ces projets s'ajoute Fais ta marque, le plan de développement régional 2017-2022, qui se veut une démarche concertée, accessible, visionnaire et novatrice.

L'année 2017 s'est terminée tout en changements pour la MRC avec un conseil renouvelé à 50 %. Je remercie d'ailleurs mes collègues de m'avoir accordé une fois de plus leur confiance en reconduisant mon mandat de préfet pour les prochaines années. Avec le nombre sans cesse grandissant de responsabilités qui sont attribuées aux MRC, je suis confiant que nous travaillerons dans le respect et la collaboration pour le bien-être et l'avancement de notre région.

La MRC ne pourrait rayonner et participer autant au développement régional sans la contribution de ses employés, des municipalités et de ses nombreux partenaires. Un immense merci! Enfin, au nom du Conseil de la MRC, je remercie également les conseillers régionaux qui ont quitté la vie politique en 2017 et qui ont laissé une trace à travers toutes ces réalisations.

Gilles Salvat
Préfet de la MRC de Pierre-De Saurel
Maire de Saint-Robert

Une municipalité régionale de comté (MRC) est administrée par un conseil dont la présidence est confiée au préfet. À la MRC de Pierre-De Saurel, le Conseil se compose du maire ou de la mairesse de chacune des douze municipalités qui composent son territoire.

Le préfet est élu par et parmi les membres du Conseil lors d'un scrutin secret, et ce, pour un mandat de deux ans. Il exerce un rôle de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires de la MRC et de sa direction générale, en plus d'agir à titre de chef du Conseil et de présider les séances.

Les séances du Conseil de la MRC sont tenues une fois par mois, aux jours fixés par résolution, dont une séance est fixée le quatrième mercredi de novembre au cours de laquelle le Conseil doit, notamment, adopter un budget pour l'exercice financier suivant. Le tiers des membres, représentant au moins la moitié des voix, constitue le quorum du Conseil de la MRC.

CONSEIL DE LA MRC

Le poids décisionnel des municipalités membres de la MRC est déterminé en fonction, entre autres, de leur population. Le Conseil de la MRC prend ses décisions à la double majorité, c'est-à-dire en tenant compte du nombre de voix et de la population. Le nombre de voix attribué à une municipalité est fixé par le décret de constitution de la MRC, lequel précise qu'une voix est attribuée par tranche de 9 000 habitants ou moins. Ainsi, pour qu'une décision positive soit prise par le Conseil de la MRC, autant les voix exprimées doivent être majoritairement positives que le total de la population attribué à chaque représentant (voir tableau ci-dessous).

TABLEAU DE COMPILATION DES VOTES

MUNICIPALITÉ	POUR		CONTRE		Population	Nombre de voix
	Pop.	Voix	Pop.	Voix	Décret 1099-2016	
Saint-Gérard-Majella	269				269	1
Saint-David	834				834	1
Saint-Ours	1 715				1 715	1
Saint-Aimé	493				493	1
Saint-Robert	1 801				1 801	1
Sorel-Tracy	35 037				35 037	4
Saint-Roch-de-Richelieu	2 215				2 215	1
Saint-Joseph-de-Sorel	1 602				1 602	1
Massueville	501				501	1
Yamaska	1 592				1 592	1
Sainte-Anne-de-Sorel	2 589				2 589	1
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 497				2 497	1
TOTAL	51 145	0	0	0	51 145	15
% DE LA POPULATION	100 %		0 %		100 %	
% DES VOIX		0 %		0 %		100 %

*Si un maire est absent, sans représentant désigné, il faut effacer sa population et son nombre de voix pour que le % soit réaliste.



Conseil de la MRC
2013-2017

De gauche à droite : Louis R. Joyal, maire de Yamaska, Denis Marion, maire de Massueville, Luc Cloutier, maire de Saint-Gérard-Majella, Serge Péloquin, maire de Sorel-Tracy, Jean-François Villiard, maire de Sainte-Victoire-de-Sorel, Claude Pothier, maire de Saint-Roch-de-Richelieu, Michel Péloquin, maire de Sainte-Anne-de-Sorel, Olivier Gravel, maire de Saint-Joseph-de-Sorel, Michel Blanchard, maire de Saint-David, Maria Libert, mairesse de Saint-Aimé, Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours, Gilles Salvat, maire de Saint-Robert.

Conseil de la MRC
2017-2021



De gauche à droite : Michel Aucoin, maire de Sainte-Victoire-de-Sorel, Denis Boisvert, directeur général de la MRC, Denis Marion, maire de Massueville, Denis Benoit, maire de Saint-Aimé, Gilles Salvat, maire de Saint-Robert, Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours, Serge Péloquin, maire de Sorel-Tracy, Michel Blanchard, maire de Saint-David, Diane De Tonnancourt, mairesse de Yamaska, Georges-Henri Parenteau, maire de Saint-Gérard-Majella, Vincent Deguise, maire de Saint-Joseph-de-Sorel, Michel Péloquin, maire de Sainte-Anne-de-Sorel, Michel Beck, maire de Saint-Roch-de-Richelieu.

EMPLOYÉS

La MRC c'est aussi une équipe d'une vingtaine d'employés qui travaillent conjointement avec le Conseil afin d'offrir différents services à la région.

LA MRC EN UN COUP D'ŒIL

La MRC est un acteur de première importance sur la scène régionale. Elle intervient concrètement et quotidiennement sur le terrain afin d'améliorer la qualité de vie de sa population.

PLANIFICATION

- Schéma d'aménagement et de développement du territoire
- Plan de gestion des matières résiduelles
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Politique culturelle
- Politique familiale et des aînés
- Politique relative à la gestion des cours d'eau
- Plan de développement de la zone agricole
- Plan de conservation et de mise en valeur des boisés
- Plan de développement régional *Fais ta marque*

SERVICES AUX MUNICIPALITÉS

- Service d'évaluation municipale (pour 9 municipalités)
- Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes
- Réseau de fibre optique
- Service d'une ressource aux technologies de l'information
- Service d'une ressource aux communications

DÉVELOPPEMENT

- Centre local de développement de Pierre-De Saurel
- Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy
- Réseau cyclable de la Sauvagine
- Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel
- Parc éolien Pierre-De Saurel
- Fonds de développement des territoires
- Fonds d'aide au rayonnement des régions

SERVICES À LA POPULATION

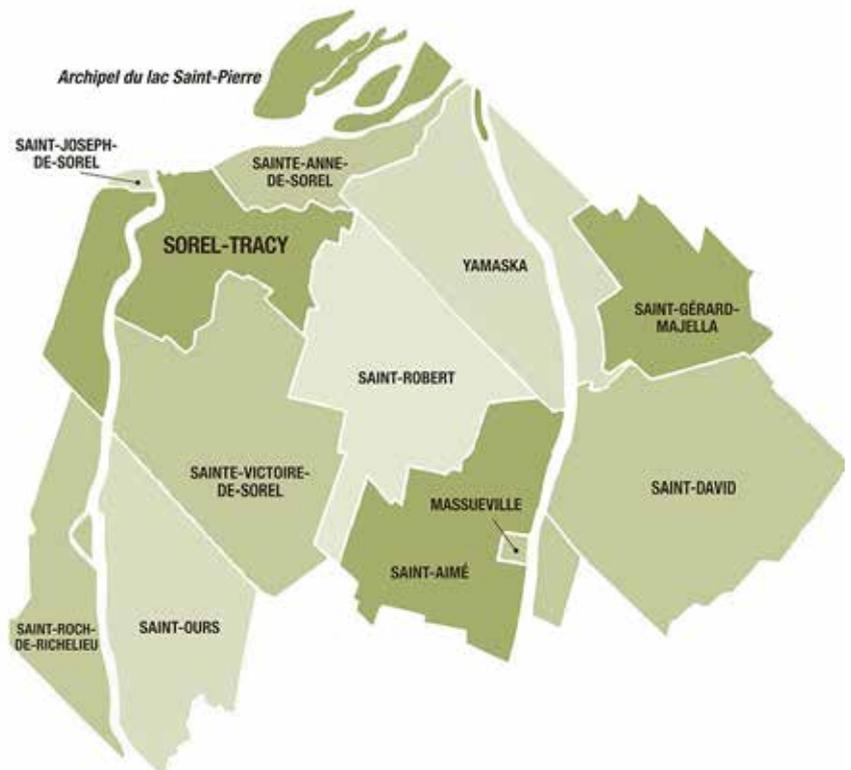
- Aménagement et entretien des cours d'eau
- Collecte des matières résiduelles
- Écocentre
- Programmes régionaux d'amélioration de l'habitat
- Sûreté du Québec
- Transport adapté, collectif rural et Taxibus

LA MRC EN CHIFFRES

- Population en 2017 : 51 145 selon le décret publié dans la Gazette officielle du Québec
- Superficie : 594 km²
- Budget : 17,3 M \$
- Réseau hydrique : environ 1 000 km
- Représentation de la zone rurale sur le territoire : 90 %
- 12 municipalités

La MRC c'est deux municipalités urbaines, fortement industrialisées, représentant 71 % de sa population et concentrées dans seulement 10 % du territoire. C'est aussi une zone rurale de 10 municipalités couvrant 90 % de son territoire et représentant 29 % de sa population totale.

La MRC, une complémentarité urbaine et rurale.



LA MRC... PRÉSENTE DANS LA COMMUNAUTÉ

Pour mener à bien le rôle que la MRC doit jouer en termes de gouvernance régionale, les membres du Conseil de la MRC privilégient la concertation. Les conseillers régionaux participent donc aux travaux de plusieurs comités et organismes. Ils peuvent ainsi compter sur les recommandations de nombreux comités régionaux, mais aussi externes à la MRC, pour alimenter leurs réflexions concernant les différents dossiers.

PRÉSENTATION DES COMITÉS DE LA MRC

- **Comité général de travail (CGT)**
Ce comité a été créé en 2005 afin de permettre à l'ensemble des maires de se rencontrer régulièrement pour approfondir les nombreux dossiers à traiter par la MRC et préparer les séances du Conseil;
- **Bureau des délégués (cours d'eau)**
Les cours d'eau localisés sur le territoire de plus d'une MRC sont sous la compétence des bureaux des délégués. Ceux-ci sont formés de représentants de chacune des MRC concernées par un projet d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau touchant leur territoire respectif. Les délégués ont le mandat de prendre en considération et de décider des modalités liées à l'exécution des travaux requis;
- **Comité administratif et comité de suivi budgétaire**
Ce comité a comme principal mandat de régler, au besoin, les dossiers urgents. À noter que les membres de ce comité forment également le comité de suivi budgétaire dont le rôle est de déterminer les principaux paramètres liés à l'élaboration du budget pour ensuite assurer un soutien à sa préparation. Ils recommandent également les prévisions budgétaires pour adoption par l'ensemble des membres du Conseil. Enfin, ils assurent un suivi durant l'année, le tout réalisé en étroite collaboration avec la Direction de la MRC.
- **Comité consultatif agricole (CCA)**
Ce comité a le mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux rattachés à cet aménagement ou à cette pratique;
- **Comité de sécurité publique (CSP)**
Ce comité a le mandat d'assurer un suivi des services policiers offerts par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC. Les élus membres du comité agissent à la fois comme partenaires en matière de sécurité publique;

- **Comité régional agricole**

Ce comité approfondit toute question d'intérêt régional touchant le milieu agricole. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Mettre à jour le PDZA;
- Assurer la mise en oeuvre du PDZA;
- Soutenir le travail du coordonnateur au développement de la zone agricole;
- Soutenir et faire émerger les initiatives agricoles.

- **Comité régional des cours d'eau (CRCE)**

Ce comité approfondit toute question d'intérêt régional concernant les cours d'eau. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Élaborer ou mettre à jour la Politique relative à la gestion des cours d'eau et en assurer sa mise en oeuvre;
- Soutenir le travail du coordonnateur à la gestion des cours d'eau;
- Étudier diverses questions et problématiques relatives aux cours d'eau;
- Prendre connaissance de l'ensemble des demandes d'intervention, des rapports d'inspection ou des études.

- **Comité régional culturel (CRC)**

Ce comité a le mandat de mettre en place la structure et les outils permettant de définir les priorités du développement culturel. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Assurer la mise en oeuvre et la mise à jour de la Politique culturelle et de son plan d'action;
- Soutenir le travail de l'agent de développement culturel;
- Appuyer les initiatives culturelles locales et régionales;
- Contribuer à dégager une vision régionale de la culture en s'appuyant sur le dynamisme des municipalités locales.

- **Comité régional de développement (CRD)**

Ce comité assure la coordination de tous les aspects de la préparation du plan stratégique du territoire de la MRC, et ce, en concertation de tous les organismes intéressés au développement régional. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Approfondir les différents dossiers et projets reliés au développement économique régional;
- Établir et valider les priorités afin de maximiser les retombées économiques régionales;
- Étudier les différents dossiers et projets soumis au comité;
- Agir à titre d'intermédiaire entre le Conseil de la MRC et les organisations impliquées dans le développement régional;
- Étudier diverses questions et problématiques relatives au développement économique régional;
- Concevoir, assurer la mise en oeuvre et, éventuellement, la mise à jour du plan stratégique du territoire.

- **Comité régional de la famille et des aînés (CRFA)**

Ce comité a le mandat de mettre en place la structure et les outils permettant le développement d'un milieu favorable à l'épanouissement des familles et des aînés de la région. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Assurer la mise en oeuvre de la Politique familiale;
- Assurer la mise en oeuvre de la Politique régionale des aînés;
- Soutenir le travail de la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés;
- Soutenir les initiatives du milieu s'intégrant à l'intérieur des lignes directrices de la Politique familiale régionale et de la Politique régionale des aînés;
- Assurer un partenariat entre les municipalités et la MRC afin de bâtir un milieu favorable aux familles.



- **Comité régional de la ruralité (CRR)**

Le rôle premier de ce comité est d'assurer le développement de la ruralité par l'attribution d'aides financières en provenance du FDT – volet « Ruralité ». Ses responsabilités sont les suivantes :

- Proposer au Conseil de la MRC les critères de sélection des projets;
- Dresser le bilan des besoins et suggérer des moyens pour y répondre;
- Animer le milieu rural;
- Soutenir le travail du conseiller au développement rural;
- Promouvoir le développement rural et les initiatives locales et régionales;
- Contribuer à dégager une vision régionale en s'appuyant sur le dynamisme des municipalités locales;
- S'assurer que les subventions accordées dans le cadre du FDT – volet « Ruralité » soient réparties équitablement entre les municipalités rurales;
- Analyser les projets déposés par les promoteurs et les recommander au Conseil de la MRC.

- **Comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC)**

Ce comité a le mandat d'approfondir toute question d'intérêt régional touchant les domaines de la sécurité incendie et de la sécurité civile. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Élaborer le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations du gouvernement du Québec;
- Mettre en œuvre ce schéma selon les paramètres consignés dans les documents approuvés par le MSP;
- Soutenir le coordonnateur en sécurité incendie et civile dans la conception et l'application des différents programmes régionaux et locaux et définir les priorités pour ces derniers.

AUTRES COMITÉS AUXQUELS SIÈGENT UN OU DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC

- **CLD de Pierre-De Saurel**
- **Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)**
- **Comité de coordination du chantier de la persévérance scolaire**
- **Comité de suivi de l'écocentre régional**
- **Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) de Danis Construction inc.**
- **Comité ZIP du lac Saint-Pierre**
- **Conseil montérégien de la culture et des communications**
- **Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel**
- **Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy**
- **Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska**
- **Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. (conseil d'administration de 9232-3674 Québec inc.)**
- **STACR de la MRC de Pierre-De Saurel**
- **SADC de Pierre-De Saurel**
- **Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM)**
- **Table de concertation régionale (TCR) du lac Saint-Pierre**





ORGANISMES SATELLITES DE LA MRC

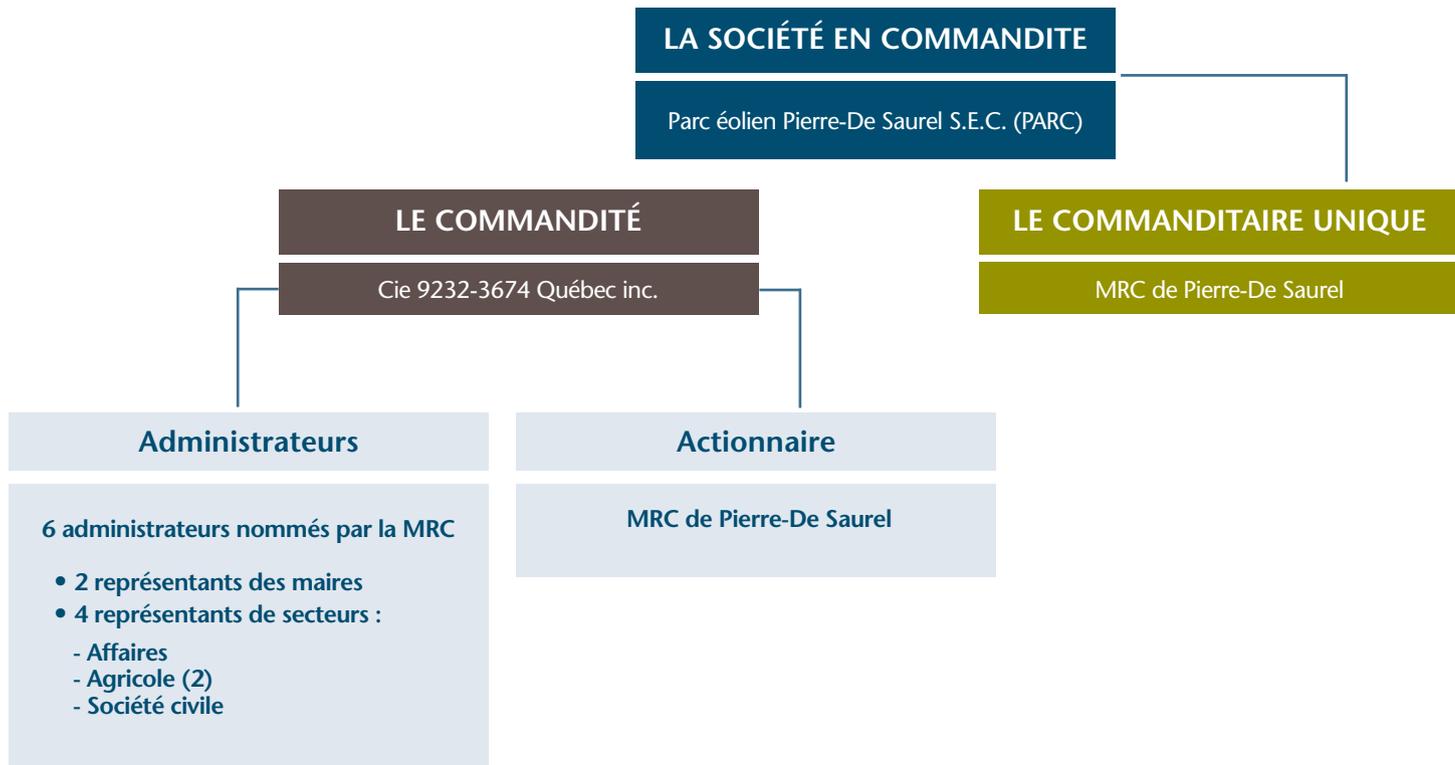
La MRC de Pierre-De Saurel confie à des organismes, existants ou qu'elle a créés, des mandats spécifiques pour lesquels elle assure le financement.

Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.

Parc éolien Pierre-De Saurel est une société en commandite créée par la MRC. C'est la structure légale qui lui fut recommandée par le MAMOT.

Sa mission consiste à opérer et à gérer l'exploitation du parc éolien, à verser les compensations convenues aux municipalités et aux propriétaires des terres où se trouvent les éoliennes et à assurer le versement des distributions annuelles à la MRC.

Organigramme de la structure



CLD DE PIERRE-DE SAUREL

La MRC est responsable du développement économique de la région. Elle en a confié le mandat au CLD et approuve chaque année le budget de fonctionnement de l'organisme. La MRC approuve aussi les orientations générales déterminées par le conseil d'administration du CLD.

Le CLD joue un rôle auprès des entrepreneurs en offrant des services tels que l'accompagnement, la formation, le mentorat, et auprès des organismes par la mise en œuvre du FDT – volet « Ruralité ».



STACR DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC est un organisme sans but lucratif dont le mandat est de transporter, sur le territoire de la MRC, les personnes handicapées qui ne peuvent pas utiliser les autres services de transport, tels que taxis ou Taxibus.

Depuis 2013, le STACR de la MRC offre également un service de transport collectif rural par le biais des places disponibles dans les véhicules de transport adapté.



RÉSEAU CYCLABLE DE LA SAUVAGINE

Le Réseau cyclable de La Sauvagine est un organisme bénévole qui vise à promouvoir le cyclisme dans la région. Il est mandaté par la MRC, notamment pour l'entretien et l'aménagement de la piste cyclable La Sauvagine.

Cette piste cyclable asphaltée de 12 km traverse une partie de Sorel-Tracy et s'étire à travers champs, boisés et exploitations agricoles. Elle est reliée au réseau cyclable de la ville-centre et fait partie de la Route verte.

Sa mission consiste à :

- promouvoir la pratique du vélo et valoriser la santé et la mise en forme par l'activité physique et de plein air;
- promouvoir la sécurité à vélo;
- renseigner les utilisateurs du réseau cyclable sur notre faune et flore;
- sensibiliser les utilisateurs au respect de l'environnement;
- promouvoir l'écotourisme et le cyclotourisme;
- favoriser le transport alternatif;
- promouvoir la pratique du loisir en famille.

OFFICE DU TOURISME DE LA RÉGION DE SOREL-TRACY

La MRC confie à l'Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy la responsabilité de l'accueil et de la promotion du tourisme régional.

La mission de l'organisme consiste à regrouper, à concerter et à représenter les intervenants touristiques, et ce, à des fins d'accueil et de promotion touristique devant générer un rayonnement régional, national et international.



RÉALISATIONS 2017

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

C'est à l'aide d'un outil de planification du territoire appelé Schéma d'aménagement et de développement (SAD) que la MRC organise l'évolution du territoire pour une période donnée, le tout dans une perspective de développement durable. Ce document joue donc un rôle clé dans plusieurs sphères du quotidien : habitats, commerces, déplacements, loisirs, etc. Enfin, il permet à la MRC d'analyser la conformité des règlements d'urbanisme des différentes municipalités du territoire.



Réalisations 2017

- Service-conseil aux municipalités locales sur les questions touchant l'urbanisme, le territoire agricole, le patrimoine bâti et l'environnement;
- Émission de 24 certificats de conformité aux municipalités locales;
- Tenue des réunions du comité consultatif agricole en vue de recommandations sur l'aménagement ou la mise en valeur du territoire dans la zone agricole;
- Modification du SAD dans le but d'y intégrer prochainement le nouveau cadre normatif et la cartographie des zones susceptibles de glissement de terrain;
- Poursuite de la révision du SAD, incluant la révision des périmètres d'urbanisation des 12 municipalités;
- Participation aux activités de planification stratégique du comité régional de développement;
- Participation aux travaux du comité local pour le développement de la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy;
- Réalisation et diffusion du premier volet d'un inventaire régional du patrimoine bâti en collaboration avec le service du développement culturel de la MRC.

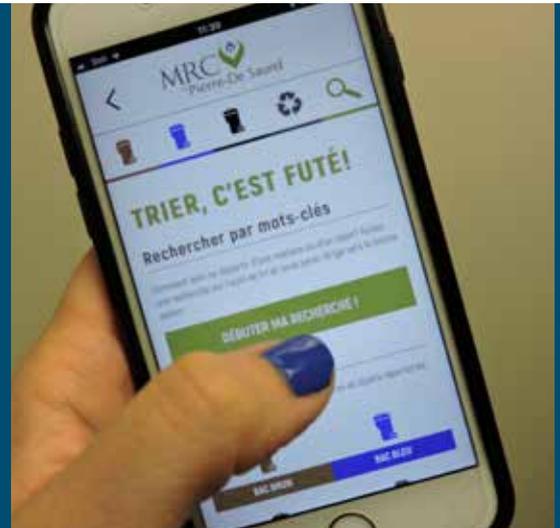
COMMUNICATIONS

En tant qu'organisation publique, la MRC doit communiquer toute information d'intérêt public à sa population. C'est le service des communications qui assume cette responsabilité.

Réalisations 2017

- Développement d'une application mobile permettant de découvrir les principales actualités de la MRC et d'accéder à l'outil de tri et à l'alerte-collecte. L'application mobile MRC de Pierre-De Saurel + est disponible via Google Play, Windows Store ou App Store;

- Soutien en communication pour les projets des autres services de la MRC;
- Soutien en communication auprès de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella pour l'inauguration de son Centre de services municipaux, en vertu du Règlement établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services de la MRC;
- Rédaction de plus d'une cinquantaine de communiqués pour informer la population d'un dossier, d'un service ou d'un projet relatif, à la MRC;
- Participation et soutien aux travaux du comité régional de développement et à son comité technique à titre de secrétaire et de ressource en communication.



Pages Facebook reliées à la MRC

- **MRC de Pierre-De Saurel**, page principale où se retrouvent toutes les informations d'intérêt public touchant de près ou de loin la MRC;
- **MRC de Pierre-De Saurel – Agriculture et agroalimentaire**, pour tout ce qui a trait au Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- **Toqué de culture**, LA référence culturelle de la région;
- **Pierre-De Saurel en santé**, pour des informations sur les saines habitudes de vie et la campagne *Vous êtes son modèle*.

Sites Web reliés à la MRC

- www.mrcpierredesaurel.com, site Internet général
- www.missionreduction.com, site Internet dédié à la gestion des matières résiduelles et à la campagne Mission : Réduction
- www.pierredesaurelensante.com : site web pour les saines habitudes de vie
- www.toquedeculture.com : site Web culturel
- www.parceolienpierredesaurel.com : site Internet de Parc éolien Pierre-De Saurel

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Depuis 2008, la MRC a fait du développement culturel et du patrimoine l'un de ses axes d'intervention en élaborant une politique culturelle régionale. Grâce aux ententes de développement culturel signées au fil des ans avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec, la MRC a réalisé plusieurs projets à caractère culturel, notamment dans les domaines du tourisme, de l'éducation et du patrimoine. Ainsi sont nés, sous la gouverne du comité régional culturel, des projets comme Foudl'Art, l'Expérience photographique du patrimoine et de nombreux circuits touristiques, tels que la Virée champêtre.

La MRC est membre de la Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine et du Conseil montréalais de la culture et des communications.

Réalisations 2017

- Renouvellement de l'entente de développement culturel 2017 entre la MRC et le MCC pour laquelle chacune des deux parties investit 35 500 \$. La région a pu profiter ainsi d'une somme totale de 71 000 \$ pour développer des projets culturels sur le territoire, comme la bonification des circuits touristiques culturels et la création de l'inventaire du patrimoine bâti;
- Signature d'une entente de développement culturel triennale (2018-2020) pour laquelle la MRC s'engage à investir dans la réalisation de projets culturels. L'entente est de 130 000 \$ pour 3 ans, représentant un investissement de 65 000 \$ pour la MRC;
- Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti. Les bâtiments ayant un intérêt patrimonial (historique ou architectural) ont été photographiés et une recherche a été effectuée pour chacun d'eux afin de décrire son histoire et son architecture;

L'inventaire du patrimoine bâti peut être consulté sur le site www.toquedeculture.com.





- Tenue du forum *Culturellement parlant*, une journée basée sur l'échange, le réseautage, la concertation, le partenariat et la consolidation des acquis. Cet événement a permis de mettre en relation tous ceux qui s'intéressent à la culture : les élus, les artistes, les organismes culturels et communautaires, les gens d'affaires et du milieu de l'éducation, etc.;

Les actes du forum sont accessibles en ligne sur le site de Toqué de culture.

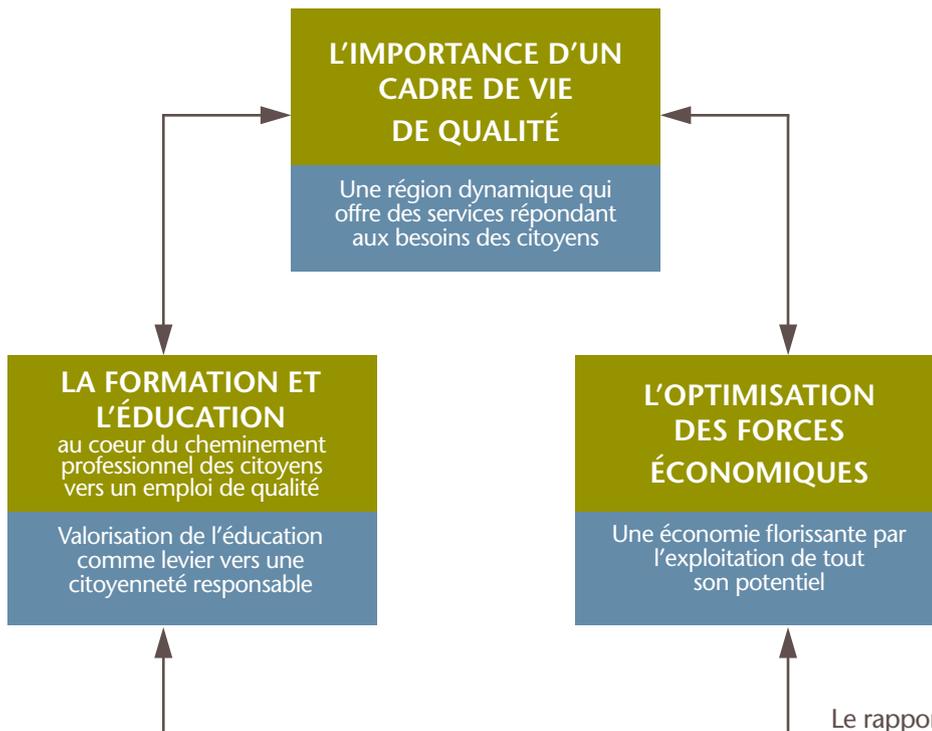
- Création du projet *Qui ment songe* où six groupes de participants ont élaboré des textes sur le thème du plus gros mensonge de la MRC. Une cinquantaine de participants inspirés par l'histoire et l'actualité régionale se sont rassemblés pour raconter des histoires à dormir debout qu'ils ont imaginées. Un recueil des textes a été publié et est disponible sur demande à la MRC;
- Accompagnement des artistes et des différents organismes et acteurs culturels oeuvrant sur le territoire de la MRC dans divers projets.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Réalisation d'un plan de développement régional 2017-2022 – Fais ta marque

Fais ta marque est une démarche coordonnée par le comité régional de développement (CRD) auquel siègent des représentants d'une quinzaine d'organisations de la région provenant de tous les secteurs (développement économique, éducation, développement social, santé, politique, agricole, etc.).

Le processus s'est déroulé en trois temps, soit les consultations préliminaires, les consultations grand public et un forum général, auxquels 335 personnes ont participé, ce qui a permis l'identification d'enjeux et d'orientations qui guideront les prochaines étapes de mise en œuvre :



Le rapport final de la planification stratégique est disponible sur le site www.mrcpierredesaurel.com dans la section développement régional.

Dépôt d'un mémoire concernant le projet de loi 85

Une délégation de la MRC a participé aux consultations menées par une commission parlementaire sur le projet de loi 85 visant à faciliter l'implantation d'entreprises aux abords de l'autoroute 30 (A-30) et dans deux pôles logistiques (Les Cèdres et Contrecoeur) et à faciliter le développement des zones industria-lo-portuaires (ZIP) de la région métropolitaine de Montréal.

Avec la stratégie maritime, la Ville de Sorel-Tracy et la MRC ont l'opportunité de profiter d'un ensemble de circonstances qui illustrent fort bien le potentiel de cette stratégie de développement du gouvernement du Québec pour une région comme la nôtre. La MRC a donc tout intérêt à bénéficier également des avantages que procure le projet de loi 85.

Les demandes, présentées dans un mémoire déposé par la délégation, ont pour but de réclamer formellement que notre région soit intégrée d'office dans la stratégie prévue dans le cadre de ce projet de loi, et ce, pour favoriser le développement des différents secteurs de notre économie, dont celui de la transformation agroalimentaire reconnue et ciblée dans notre PDZA et par la ZIP. Par ailleurs, nous avons un atout majeur par rapport aux autres régions, soit la possibilité, à moyen terme, de développer nos terrains qui ne sont pas localisés en zone agricole.



Création d'un comité santé

Les élus de la MRC ont pris au sérieux la perte de pouvoir de la région en ce qui concerne les soins de santé offerts aux citoyens. Une perte de pouvoir résultant des réformes gouvernementales en santé.

Après avoir été interpellé par le député de Richelieu, M. Sylvain Rochon, le Conseil de la MRC a mis en place un comité de liaison.

Par sa présence au sein du comité, la MRC souhaite que le gouvernement du Québec révise ses orientations pour enfin mettre en place une véritable politique d'occupation dynamique des territoires. Le maintien et le développement des services en santé sont essentiels à la vitalité de notre territoire localisé à l'extrémité nord-est de la Montérégie.



Fonds de développement des territoires : favoriser le développement local et régional

En octobre 2015, la MRC a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Par cette entente, le ministère a reconnu la compétence de la MRC en matière de développement local et régional. Avec des compétences élargies et un accès au FDT, le Conseil de la MRC a identifié ses priorités d'interventions annuelles et établi une politique de soutien aux projets structurants.

Les priorités d'interventions 2017-2018 sont :

- Revitaliser et embellir le milieu;
- Améliorer l'environnement;
- Diversifier et pérenniser l'économie;
- Mettre en valeur les attraits et développer les activités touristiques et culturelles;
- Mobiliser et mettre les citoyens à contribution;
- Développer l'offre de loisir libre et encadrée;
- Créer et améliorer l'accès aux services de proximité;
- Développer le secteur résidentiel et revitaliser certains secteurs;
- Soutenir le développement du transport collectif ou alternatif;
- Attirer de nouvelles familles et contrer l'exode des jeunes.

La MRC poursuit son engagement envers les milieux ruraux en réservant une somme pour soutenir la promotion et la protection du mode de vie rural sur son territoire et en mettant à la disposition des municipalités rurales des sommes pour soutenir la mise en œuvre de projets structurants.

Liste des projets soutenus par la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en 2017 qui se divise en deux volets, soit ruralité et régional :



Volet ruralité

Enveloppe régionale :

- Renouvellement de l'entente entre la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel et la MRC afin de financer le fonctionnement de la coopérative, ce qui permet d'assurer l'accessibilité à Internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire qui ne serait pas desservi autrement (20 000 \$);
- Participation financière à la planification stratégique Fais ta marque (5 000 \$).

Enveloppes municipales

- Massueville : Adhésion au programme Les Fleurons du Québec (1 000 \$);
- Massueville : Mise en œuvre du plan de développement durable – phase 2 (32 422 \$);
- Saint-Roch-de-Richelieu : Mise en place d'un service de premiers répondants niveau 2 (40 000 \$);
- Saint-David : Refonte du site Internet de la municipalité (10 492 \$);
- Saint-Robert : Aménagement d'une aire de jeux d'eau (45 722 \$);
- Saint-Ours : Transformation de l'ancien Hôtel de ville en maison de la culture (91 582,36 \$);
- Sainte-Anne-de-Sorel : Aménagement du stationnement du parc Henri-Letendre (quai fédéral) (50 701,16 \$);
- Association des loisirs de Saint-David : Aménagement de modules de jeux pour les enfants au parc La Relève (9 464 \$);
- Saint-Gérard-Majella : Amélioration de la sécurité des parcs (18 257 \$).

Aide octroyée par le FDT – volet « Ruralité » en 2017 : 324 640 \$
Investissement total pour la collectivité en 2017 : 1 088 750 \$

Volet régional

- Participation financière au Festival de la gibelotte (15 000 \$);
- Participation au programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (29 000 \$);
- Subvention à la Maison de la musique de Sorel-Tracy provenant d'une entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et 3 MRC de la Montérégie (portion MRC : 5 000 \$);
- Subvention pour le fonctionnement à la Maison de la musique de Sorel-Tracy (5 000 \$);
- Aide financière pour la remise en état et l'amélioration du sentier de la Maison du marais de la Société d'aménagement de la baie Lavallière (SABL) (76 000 \$ pour 2016-2017 et 2017-2018);
- Aide financière pour l'aménagement paysager des Jardins de la Baronne de la Maison des gouverneurs (100 000 \$ pour 2016-2017 et 2017-2018).

Aide octroyée par le FDT – volet « Régional » en 2017 : 230 000 \$
Investissement total pour la collectivité en 2017 : 1 386 923 \$



INAUGURATION DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

La MRC et le conseil d'administration de Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. ont inauguré officiellement, en 2017, le premier parc éolien 100 % communautaire au Québec.

Une centaine d'invités ayant pris part au projet étaient présents pour l'occasion. Après presque 10 ans d'attente, les conseillers régionaux étaient très fiers de pouvoir enfin livrer symboliquement le Parc éolien Pierre-De Saurel à la communauté.



UN PREMIER CHÈQUE DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

La MRC a reçu un premier versement de ce que l'on appelle des "distributions" après seulement six mois d'opération. Ainsi, un premier chèque de 1,1 M\$ a été remis à la MRC en septembre 2017.

Rappelons que les distributions versées à la MRC peuvent être réparties, au choix des membres du Conseil de la MRC en poste, de la manière suivante :

- la réalisation de projets régionaux;
- l'administration générale de la MRC;
- à chaque municipalité participante selon sa richesse foncière uniformisée.

Les conseillers régionaux ont déterminé que les premières sommes reçues allaient être réparties entre les municipalités du territoire. Au total, c'est donc près d'un demi-million de dollars qu'elles se sont partagé pour les tout premiers six mois d'opération du parc éolien. La balance du montant a été utilisée pour assumer le paiement de l'emprunt fait par la MRC pour le parc éolien.



Signature d'une entente avec le MIDI

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC ont signé une entente dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité en août 2017, ce qui a permis à la MRC d'obtenir une aide financière de 12 500 \$ par année pour 2017-2018 et 2018-2019. Par ailleurs, la MRC s'est engagée à contribuer financièrement à un montant équivalent. Cette entente a pour but d'appuyer les efforts de la MRC pour édifier une collectivité plus accueillante et inclusive et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

De façon plus concrète, un plan d'action a été adopté pour :

- Participer de façon accrue aux salons des grands centres urbains;
- Créer une vidéo de la MRC, de ses attraits touristiques et des secteurs d'entreprise;
- Participer chaque année à une journée d'accueil pour les familles immigrantes;
- Favoriser le réseautage entre les entreprises, les citoyens, les immigrants et les acteurs du milieu;
- Organiser une conférence avec Bruny Surin pour les immigrants, les entreprises, les élus et la population en général;
- Se joindre à un évènement annuel existant afin de reconnaître l'ouverture des entreprises par rapport à l'embauche de ressources issues de l'immigration;
- Préparer les candidats avant leur entrevue d'embauche;
- Participer chaque année au salon de l'emploi.

Pour l'aider dans cette démarche, la MRC a signé une entente avec l'Orienthèque, organisme régional détenant une grande expertise dans le domaine de l'immigration sur le territoire.

Cet organisme soutient donc la MRC dans ses efforts visant la concertation et la mobilisation afin d'édifier une collectivité accueillante et inclusive.



Maison de la culture : un coup de pouce pour rayonner

La MRC a adhéré au Programme de partenariat territorial en Montérégie-Est du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour un montant de 5 000 \$. Cette adhésion permet aux artistes et aux organismes culturels de la MRC de soumettre des projets au CALQ. Le financement des projets retenus est partagé entre le CALQ et la MRC.

C'est ainsi que le projet de résidence d'artistes et de développement de public de la Maison de la musique de Sorel-Tracy a pu bénéficier d'une aide financière de 14 730 \$ grâce à ce programme et à la participation de la MRC.

Programmes de rénovation

La MRC de Pierre-De Saurel est gestionnaire des programmes RénoRégion et Programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec. Elle est chargée de vérifier l'admissibilité des demandes, l'engagement des montants financiers pour chaque dossier et la conformité des travaux exécutés.

Il s'agit de programmes de subvention pour des rénovations domiciliaires ou l'adaptation de domicile pour venir en aide aux propriétaires ou occupants à faible revenu habitant sur le territoire.

Programmes d'adaptation de domicile : 6 dossiers traités

- Saint-Ours : 1
- Sorel-Tracy : 5

Subventions totales : 100 476 \$ accordés pour le maintien à domicile de personnes handicapées ou âgées.

Rénorégion : 12 dossiers traités

- Saint-Aimé : 1
- Saint-David : 1
- Saint-Gérard-Majella : 2
- Saint-Joseph-de-Sorel : 1
- Saint-Robert : 3
- Sainte-Anne-de-Sorel : 2
- Yamaska : 2

Subventions totales : 127 697 \$ accordés aux propriétaires à faible revenu pour réaliser des travaux de rénovation sur leur résidence.

Dans le cadre de ces programmes de subvention, une partie des coûts des travaux est assumée par le propriétaire.

DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

La MRC a adopté son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2016. Il s'agit d'un outil de mise en valeur de la zone agricole réalisé avec la participation et l'appui des partenaires du milieu.

L'agriculture dans la MRC de Pierre-De Saurel, c'est :

- 90 % du territoire représenté par la zone agricole;
- 35 000 hectares en culture, soit l'équivalent de la superficie de la ville de Gatineau;
- 380 entreprises agricoles et agroalimentaires;
- principalement des entreprises de grandes cultures (maïs, soya et céréales) et des fermes laitières.

RÉALISATIONS 2017

- Création d'un poste dédié au développement de la zone agricole avec le mandat de réaliser le plan d'action du PDZA en collaboration avec les organismes du milieu et les agriculteurs;
- Création d'un comité régional agricole (CRA);
- Activités d'information et de promotion relatives au PDZA (rencontres de partenaires, présentations, publications dans les journaux et sur Facebook, production d'un dépliant, etc.), dans le but d'amener l'agriculture au centre du débat public, de faire reconnaître l'agriculture comme un secteur important du développement économique régional, de faire la promotion des produits locaux ainsi que de valoriser les bonnes pratiques agroenvironnementales mises en place par les agriculteurs;
- Création d'un répertoire des entreprises agroalimentaires régionales offrant des produits locaux. On y recense une trentaine d'entreprises ainsi que les marchés publics. Ce répertoire est disponible sur le site Internet de la MRC;



- Réalisation d'un inventaire de friches (terres agricoles récemment abandonnées) et validation sur le terrain pour créer une banque de parcelles pouvant être mises à la disposition de la relève agricole;
- Collaboration avec le Service aux entreprises du Cégep de Sorel-Tracy pour la mise sur pied d'un programme de formation continue destiné aux agriculteurs : Bien gérer mon entreprise agricole !;
- Lancement d'un concours auprès des entreprises agroalimentaires de la MRC afin d'offrir six abonnements au Garde-Manger du Québec en Montérégie, un organisme voué à la promotion des produits agricoles régionaux.



GÉOMATIQUE

La géomatique est un nouveau service que la MRC a intégré à son administration en 2017. Une discipline qui collecte, analyse et diffuse des données géographiques par des moyens informatiques dans le but d'en faire des cartes géographiques de qualité. À cet effet, le service de la géomatique travaille en collaboration avec les autres services de la MRC sur différents projets. La géomatique est aujourd'hui un outil incontournable de la gestion du territoire. Elle permet notamment au Conseil de prendre des décisions éclairées et efficaces dans des projets liés à l'aménagement du territoire, la sécurité incendie et civile, la gestion des cours d'eau, le patrimoine bâti, etc.

RÉALISATIONS 2017

- Embauche d'une ressource;
- Création d'une base de données;
- Soutien au niveau des besoins en géomatique auprès des différents professionnels de la MRC.





GESTION DES COURS D'EAU

La MRC a la responsabilité d'assurer le libre écoulement des eaux pour les 1 000 kilomètres de cours d'eau sous sa compétence, même ceux créés ou modifiés par une intervention humaine. Toutefois, quelques exceptions s'appliquent telles que :

- Les rivières Yamaska et Richelieu ainsi que le fleuve Saint-Laurent;
- Un fossé de voie publique ou privée;
- Un fossé mitoyen;
- Un fossé de drainage qui satisfait à certaines exigences précises.

La responsabilité de la MRC en matière de cours d'eau se traduit principalement par la réalisation de travaux pour retirer toutes obstructions susceptibles de menacer la sécurité des personnes et des biens.

Réalisations 2017

- Suivi des demandes d'intervention :
 - Réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau 2017 : 7 dossiers traités (11,318 km);
 - Préparation des travaux d'entretien de cours d'eau 2018 : 8 demandes d'intervention déposées (30,237 km) et 2 dossiers réactivés (7,529 km);
 - Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation : 1 demande déposée auprès des ministères concernés pour la réalisation de travaux d'entretien dans le ruisseau du Marais.



- Organisation et tenue d'une journée sur la gestion de l'eau qui offrait une programmation variée, dont plusieurs conférences sur des sujets liés à l'eau. Une journée qui a permis de réunir 80 personnes, dont des producteurs agricoles, élus, organismes et intervenants du milieu. L'événement, qui fut un succès, a permis aux participants d'échanger sur les actions mises en œuvre sur le territoire et de bonnes pratiques agroenvironnementales ainsi que de prendre connaissance des outils et des ressources disponibles pour y arriver.

Collaborations :

Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME) – OBV Yamaska

La MRC s'est engagée auprès du RAME afin de mettre en place un programme de sensibilisation et de caractérisation des bandes riveraines. Ainsi, depuis 2016, la MRC procède au piquetage des bandes riveraines sur toutes les rives concernées par les travaux d'entretien. En 2017, ce sont près de 20 kilomètres de rives qui ont été piquetées.

Comité de bassin versant de la rivière Pot-au-Beurre

La MRC collabore au projet collectif Vision Lavallière 2025 de l'UPA dont l'objectif est de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles afin d'assurer la cohabitation des usages agriculture-faune dans la baie Lavallière. La coordonnatrice à la gestion des cours d'eau et celle du PDZA siègent à titre de membre du comité. Leur contribution permet non seulement d'établir un partenariat avec les divers intervenants du milieu œuvrant dans le secteur agricole de la région, mais aussi un partage des tâches lors d'activités.

- Adoption du Règlement numéro 260-17 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sous la compétence de la MRC. Ce règlement fait suite à l'adoption de la Politique relative à la gestion des cours d'eau. Il a pour objectif d'exercer un contrôle préventif sur plusieurs activités ou actes qui peuvent nuire ou empêcher la libre circulation des eaux ou qui sont susceptibles d'occasionner des problèmes. Il permet donc à la MRC d'assurer une gestion efficace de sa responsabilité légale, notamment grâce à l'émission de permis pour certains types de travaux qui doivent être exécutés dans un cours d'eau et qui pourraient nuire à l'écoulement.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC est l'organisme responsable de la gestion des matières résiduelles produites sur l'ensemble de son territoire. À ce titre, elle gère un contrat afin de pourvoir à la collecte et au transport des matières résiduelles. La MRC privilégie l'application du principe des 3RV : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

Le service des matières résiduelles est responsable, comme le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement, de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de le réviser tous les cinq ans. Un PGMR est un outil de planification régionale qui vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire.

Réalisations 2017

- Implantation de la collecte des matières organiques (bacs bruns);
- Mise en œuvre de la campagne Mission : Réduction, un plan de communication intergénérationnel mis en œuvre par la MRC et plusieurs partenaires. Une multitude d'activités ont été organisées pour informer et sensibiliser les citoyens de tous âges à l'arrivée de la collecte des bacs bruns;
- 5 956 tonnes de matières organiques ont été détournées de l'enfouissement en 2017 grâce aux bacs bruns et à l'écocentre. Le taux de recyclage des matières organiques, sur le potentiel de 10 000 tonnes que la MRC s'était fixé, avoisine les 60 %;
- Taux de participation à la collecte des matières organiques de 92 % (estimé selon les données recueillies durant l'été 2017);

- Optimisation des services offerts à l'écocentre, où les citoyens peuvent se départir de toute matière non collectée en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume, ou en dehors des jours de collectes, comme les résidus de construction, les résidus dangereux, les résidus verts et les branches en grande quantité;



- Création d'une alerte-collecte par l'application mobile MRC de Pierre-De Saurel +. Disponible sur App Store, Google Play et Windows Store elle offre aux citoyens l'envoi de notifications, SMS ou courriels pour rappeler, la veille d'une collecte, quels bacs mettre en bordure de rue;
- Organisation du Défi Lunch Zéro Déchet dans les écoles pendant la Semaine québécoise de réduction des déchets au cours de laquelle la MRC a lancé le défi aux familles de la région. Au total, 650 élèves et leur famille ont pris part au défi.



POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Depuis 2006, la MRC a fait de l'amélioration de la qualité de vie l'un de ses axes d'intervention en élargissant et en diversifiant ses compétences initiales. C'est ainsi qu'elle a adopté une Politique familiale régionale puis, quelques années plus tard, une Politique régionale des aînés. La mise en œuvre de ces différentes politiques est assurée par le comité régional de la famille et des aînés. De plus, la MRC travaille en partenariat avec le milieu afin de s'assurer que ses actions reflètent les besoins et les réalités des familles et des aînés de la région. Ainsi sont nés, avec le temps, de multiples projets tels que CERTIFIÉ Famille, le Guide du logement, le Répertoire des parcs et espaces verts de la région, la Popote roulante en milieu rural, différents guides des ressources et plus encore.

La MRC est membre du Carrefour action municipale et famille ainsi que du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Réalisations 2017

- Mise en œuvre du projet Aînés actifs, un projet s'adressant aux aînés et à leur famille et proposant de l'animation par un spécialiste de l'activité physique dans les parcs de la région. L'objectif est de faire bouger les gens dans leur milieu de vie! En 2017, les aînés de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Vic-toire-de-Sorel et Sorel-Tracy ont ainsi pu bouger à l'extérieur;
- Collaboration à la mise sur pied du Projet Logement intergénérationnel, un projet pilote mené par l'organisme Action Logement Pierre-De Saurel qui met en relation des aînés intéressés à accueillir des étudiants dont les attentes sont compatibles. Par exemple, il peut s'agir, pour un aîné, d'offrir une chambre gratuite à un étudiant en échange de services, comme le déneigement de la cour, le partage des repas, ou encore de conseils pour apprendre à naviguer sur Internet;



LA CONCERTATION... UN CHOIX GAGNANT !

Depuis sa création, le comité régional de la famille et des aînés, par le biais de sa coordonnatrice à la politique familiale et des aînés, est présent sur de multiples concertations sur le territoire. Il est ainsi possible d'assurer un réel travail de partenariat pour traiter des enjeux sociaux ayant un impact majeur sur la population de la MRC.

- Table intersectorielle enfance-famille;
 - Périnatalité, familles, enfants de 0-5 ans
- Table de concertation jeunesse du Bas-Richelieu;
 - Enfance et adolescence
- Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel
 - « Agir pour mieux vieillir » ;
 - Aînés
- Table en développement social;
 - Réussite éducative, lutte à la pauvreté, qualité de vie;
- Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel;
- Chantier de la persévérance scolaire;
- Pour le plaisir de bouger et de bien manger;
 - Saines habitudes de vie
- Voir grand pour nos petits;
- Comité sur l'habitation;
 - Logement social, insalubrité, programmes de rénovation, etc.
- Comité des partenaires en immigration.



- Collaboration avec la Table de concertation des aînés « Agir pour mieux vieillir » à l'organisation du Salon des aînés à l'occasion de la Journée internationale des aînés. Plus d'une vingtaine d'exposants étaient présents à l'événement où des conférences et de l'animation étaient offertes aux visiteurs. Cette initiative permet de faire connaître les organismes et de présenter les différents services mis à la disposition des aînés;
- Collaboration à l'organisation de la 17^e édition de Familles en fête où près de 2 500 personnes sont venues s'amuser tout en s'informant des différents services offerts aux familles sur le territoire de la MRC;
- Certification d'une quinzaine d'organisations CERTIFIÉ Famille, une reconnaissance visant à encourager le développement et le maintien d'un environnement adapté aux familles de la région.



RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

La MRC applique, depuis mars 2003, un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ainsi qu'à la préservation des boisés, et ce, spécifiquement en territoire agricole (zone verte).

Les citoyens sont tenus de respecter les dispositions du RCI pour toute coupe d'arbres, construction ou agrandissement de bâtiments d'élevage d'animaux et de lieux d'entreposage des fumiers et tout accroissement de troupeaux.

Réalisations 2017

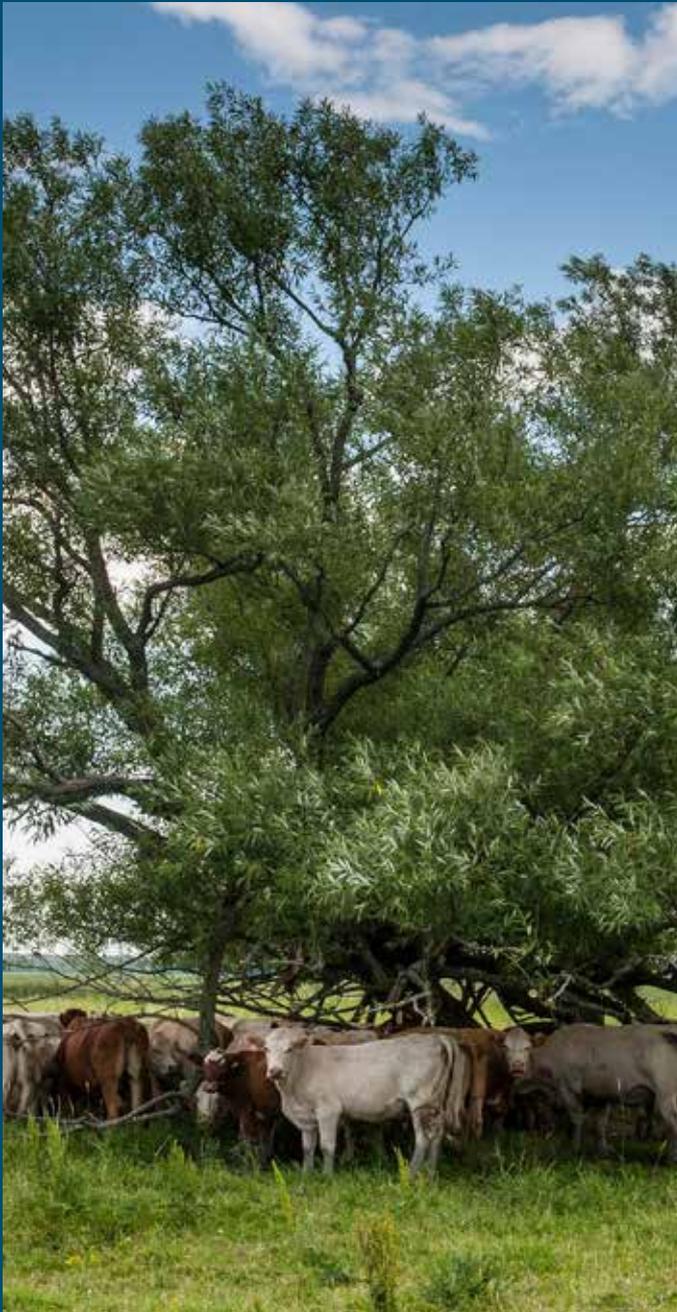
- 9 demandes relatives aux installations d'élevage traitées et complétées.
- 5 demandes d'abattage d'arbres analysées et finalisées, pour un déboisement total de 10,29 hectares pour lequel 8,45 hectares seront reboisés, en vertu des dispositions du règlement.



PROTECTION CONTRE LES COUPES À BLANC EN TERRITOIRE AGRICOLE

Afin de préserver le couvert forestier suite à des travaux de coupes à blanc effectués pour la mise en culture sur une superficie supérieure ou égale à un hectare, le demandeur doit reboiser, dans la même municipalité et sur une terre lui appartenant, une superficie équivalente à la surface coupée dans les 24 mois suivant la fin des travaux. Si le demandeur démontre qu'il lui est impossible de le faire dans la même municipalité, il devra reboiser une autre terre lui appartenant pourvu que cette dernière soit située sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

À défaut de pouvoir respecter cette obligation, les coupes à blanc ne pourront être autorisées.



SÉCURITÉ INCENDIE

La Loi sur la sécurité incendie confère aux MRC la responsabilité, en collaboration avec les municipalités ou régies et leur service de sécurité incendie (SSI), d'établir et de coordonner la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI).

Le SCRSI est un document de planification et de concertation régionale qui fixe, pour la MRC, les municipalités ou régies et leur SSI, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre afin d'assurer une protection optimale contre les incendies et les autres risques d'accident.

Réalisations 2017

- Suivi du SCRSI en vigueur, conformément à la Loi sur la sécurité incendie. À cet effet, les municipalités et la MRC ont transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) leur rapport d'activités annuel. Ces documents permettent aux différentes organisations d'assurer le suivi de la mise en œuvre du SCRSI.

Quelques chiffres du rapport synthèse de la MRC

4 SSI et 2 régies intermunicipales couvrent le territoire de la MRC :

- SSI de Saint-David;
- SSI de Saint-Ours;
- SSI de Saint-Roch-de-Richelieu;
- Service de protection et d'intervention d'urgence (SPIU) de Sorel-Tracy (pour les municipalités de Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Anne-de-Sorel et Sainte-Victoire-de-Sorel);
- Régie d'incendie de Pierreville-Saint-François-du-Lac (pour les municipalités de Saint-Gérard-Majella et Yamaska);
- Régie Intermunicipale de Protection Incendie Louis-Aimé-Massue (pour les municipalités de Massueville et Saint-Aimé).

179 hommes et femmes agissent à titre de pompiers/pomprières;

5 948 visites réalisées pour vérifier l'installation et le fonctionnement des avertisseurs de fumée;

581 inspections réalisées pour les risques plus élevés;

728 appels reçus par les SSI/régies desservant la MRC;

50 interventions réalisées pour un incendie affectant la structure ou le contenu d'un bâtiment.



- Reprise des travaux de révision du SCRSI par les différents comités concernés, soit le comité régional de sécurité incendie et civile ainsi que le comité technique en sécurité incendie, à la suite de la diffusion du nouveau canevas du MSP;
- Formation des pompiers volontaires ou à temps partiel dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du MSP. La MRC et les municipalités ont bénéficié d'un montant total de 27 602 \$ pour la période 2016-2017 pour soutenir la formation de nouveaux pompiers et le perfectionnement des effectifs en fonction des besoins de chaque SSI ou des régies admissibles au programme;
- Révision annuelle du plan de sécurité de la piste cyclable par le Réseau cyclable de la Sauvagine et la MRC pour assurer la sécurité des usagers de la piste cyclable. Ce travail est réalisé en collaboration avec le SPIU de Sorel-Tracy, la Sûreté du Québec, HRH Services Préhospitaliers inc. et la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Depuis 1997, des ententes ont été conclues entre le MSP et les MRC concernant la desserte policière par la Sûreté du Québec (SQ) pour établir un partage des responsabilités. La mise en application de ces ententes est assurée par un comité appelé Comité de sécurité publique (CSP) au sein duquel les membres concentrent leur énergie sur la planification d'un milieu de vie sécuritaire pour la population desservie.

Réalisation 2017

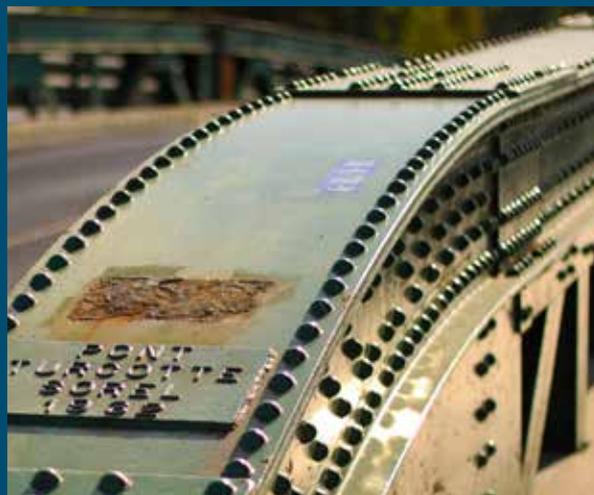
- **Harmonisation des règlements municipaux**

Tous les libellés des règlements municipaux ont été revus afin qu'ils soient normalisés pour l'ensemble du territoire de la MRC. Leur application, par les agents de la paix de la SQ ou, le cas échéant, par un officier municipal désigné, en est ainsi facilitée.

Les règlements municipaux portent sur les sujets suivants :

- Alarmes non fondées;
- Colportage;
- Prêteurs sur gages et recycleurs de métaux;
- Stationnement;
- Nuisances;
- Sécurité, paix, bon ordre.





EN 2017, ON SE DISTINGUE !

- La MRC a été choisie grande gagnante du Défi municipalité de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) grâce à son Défi Lunch Zéro Déchet lancé dans les écoles et dans les familles de la région.

- Quatre projets auxquels est associée la MRC étaient en nomination lors du Gala de reconnaissance de l'action communautaire et de l'économie sociale de Pierre-De Saurel.

Les projets de popote roulante en milieu rural (lauréat dans la catégorie « projet mobilisateur »), de travailleurs de milieu auprès des aînés, de coffres à jouets communautaires et enfin, le projet de local communautaire (lauréat dans la catégorie « concertation ») étaient en nomination dans différentes catégories.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



J'espère vivement que vous avez parcouru avec grand intérêt ce document que notre dynamique équipe a produit avec fierté et qui fait état des réalisations de la MRC de Pierre-De Saurel pour l'année 2017, année qui, rappelons-le, représentait son 35^e anniversaire d'existence !

La première séance du Conseil de la MRC a effectivement eu lieu le 12 janvier 1982. À ce moment-là, la MRC, alors nommée « du Bas-Richelieu », succédait au Conseil de comté de Richelieu et avait peu de responsabilités (gestion des cours d'eau et des chemins touchant deux municipalités ou plus et évaluation foncière). D'entrée de jeu, le gouvernement confia aux MRC la responsabilité de l'aménagement du territoire puisqu'elles représentaient des régions d'appartenance et regroupaient à cet effet les municipalités rurales et urbaines. Leur défi : développer de réelles complémentarités rurales-urbaines pour en faire des régions dynamiques.

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce document, les responsabilités de la MRC ont augmenté de façon importante au fil des ans pour répondre soit aux exigences gouvernementales ou aux besoins de la région. Chaque MRC peut ainsi, à partir d'une base uniforme issue des mandats gouvernementaux, se développer également en fonction de ses particularités propres identifiées par les membres du Conseil. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec reconnaît officiellement les MRC comme de véritables gouvernements de proximité !

Au fil des ans, les membres du Conseil de la MRC ont fait preuve de vision et ont été proactifs. Le meilleur exemple demeure sans nul doute le fait que les élus se soient prévalus des dispositions de la Loi sur les compétences municipales pour développer le côté entrepreneur de la MRC et ainsi diversifier ses sources de revenus : le seul parc éolien 100 % communautaire au Québec a ainsi vu le jour « en terre de Pierre-De Saurel » !

J'en profite donc pour remercier les membres du Conseil et les employés de la MRC, les élus et les employés municipaux ainsi que tous les bénévoles qui participent aux travaux de nos différents comités. Ces gens s'impliquent avec rigueur et professionnalisme pour améliorer les services offerts à la population et pour faire de Pierre-De Saurel une région où il fait bon vivre !

Denis Boisvert
Directeur général de la MRC de Pierre-De Saurel







ENTRETIEN PARC. ÉOLIEN DÉVELOPPEMENT DURABLE Culture Avenir
DES COURS D'EAU Planification ENVIRONNEMENT communauté
AMÉNAGEMENT Transport PROJETS SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE
DU TERRITOIRE COLLECTIF RURAL STRUCTURANTS Famille Région
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DURABLE ACTIONS d'appartenance
COMPLÉMENTARITÉ DÉVELOPPEMENT Réseau cyclable PROTECTION DES BOISÉS
RURALE ET URBAINE RÉGION LA SAUVAGINE Transport adapté rural